

## LISTE DES AVIS AUX NAVIGATEURS 2019

### ATL 101 — TERRE NEUVE — CÔTES NORD-EST ET EST, DEUXIÈME ÉDITION, 2013

Chapitre 1 — Paragraphe 176, dernière ligne

Ajouter : En 2018, on a signalé une obstruction recouverte d'au moins 26 pieds (8 m) d'eau gisant à quelque 2 milles au NNE de Bide Head; la **prudence** s'impose.

(N2019-01.4)

(Édition mensuelle n° 04/19)

Chapitre 1 — Attenant au paragraphe 176, ajouter un pictogramme d'avertissement.

(N2019-01.5)

(Édition mensuelle n° 04/19)

Chapitre 3 — Après le paragraphe 1

Insérer : 1.1 **Avertissement.** — Les eaux près du rivage de Notre Dame Bay sont occupées par les installations **d'aires d'aquaculture**. On peut rencontrer des fermes marines et le trafic maritime participant à l'industrie de l'aquaculture dans plusieurs de ces zones abritées. Les navires en transit dans les eaux près du rivage doivent faire preuve d'une grande **prudence**.

(N2019-00.1)

(Édition mensuelle n° 03/19)

Chapitre 3 — Attenant au paragraphe 1.1, ajouter un pictogramme d'avertissement.

(N2019-00.2)

(Édition mensuelle n° 03/19)

Chapitre 5 — Paragraphe 92

Supprimer : « DX9 »

Remplacer par : « DH1 »

(N2019-01.6)

(Édition mensuelle n° 04/19)

Chapitre 6 — Paragraphe 346

Supprimer : 2,1 et 5,6 m (7 et 18 pi)

Remplacer par : 2,1 et 5,3 m (7 et 17 pi)

(N2019-01.7)

(Édition mensuelle n° 04/19)

Chapitre 6 — Paragraphe 348

Supprimer : « de 4 m (13 pi) le long du tableau d'une largeur de 3 m (10 pi). »

Remplacer par : d'au moins 4,3 m (14 pi) le long des 70 derniers mètres (230 pi) de son côté Est, ainsi que le long des 50 derniers mètres (164 pi) de son côté Ouest.

(N2019-01.8)

(Édition mensuelle n° 04/19)

LISTE DES AVIS AUX NAVIGATEURS 2019

ATL 101 — TERRE NEUVE — CÔTES NORD-EST ET EST,  
DEUXIÈME ÉDITION, 2013

Chapitre 6 — Paragraphe 349

Supprimer : profondeur de 1,3 m (4 pi)

Remplacer par : profondeur minimale de 1,5 m (5 pi)

(N2019-00.3)

(Édition mensuelle n° 03/19)

Chapitre 6 — Supprimer le paragraphe 349

Remplacer par : 349 Une **jetée** publique, d'une longueur de 77 m (253 pi) et d'une largeur de 8 m (26 pi), offrant des profondeurs variant entre 2,8 et 4 m (9 et 13 pi) le long de sa face Sud, est implantée dans l'angle NE du havre; un dépôt d'appâts est attenant à la jetée. Un **feu** (448) reposant sur un mât est placé sur l'extrémité de la jetée. Le côté Nord de la jetée offre des profondeurs variant entre 1,3 et 3,1 m (4 et 10 pi). Une profondeur de 2,7 m (9 pi) est indiquée sur la carte à quelque 20 m (66 pi) à l'WNW du tableau de la jetée publique. Un **quai**, d'une longueur de 64 m (209 pi) et offrant des profondeurs variant entre 1,3 et 2,8 m (4 et 9 pi), s'allonge vers le NW depuis l'enracinement de la jetée publique. Un autre **quai**, d'une longueur de 61 m (200 pi), offrant une profondeur minimale de 1,5 m (5 pi), s'avance en direction SE depuis l'enracinement de la jetée publique.

(N2019-01.9)

(Édition mensuelle n° 04/19)

Chapitre 6 — Paragraphe 350

Supprimer : « 70 m (230 pi) ... en ruine en 2011. »

Remplacer par : 65 m (213 pi) et offrant des profondeurs variant entre 4,6 et 4,8 m (15 et 16 pi), est implanté dans le rivage à quelque 90 m (295 pi) au SSE de la jetée publique. Une profondeur de 3,9 m (13 pi) est indiquée sur la carte à quelque 20 m (66 pi) au Nord de l'extrémité du quai. Les **ruines** d'un ancien quai — indiquées sur la carte — gisent à quelque 130 m (427 pi) au Sud du quai de l'usine de transformation du poisson.

(N2019-00.4)

(Édition mensuelle n° 03/19)